

DU Droit Fiscal

Objectifs

Aptitudes et compétences

L'objectif du Diplôme d'Université en droit fiscal est d'offrir une approche globale de la fiscalité opérationnelle.

Ainsi les différents acteurs d'un même territoire, professionnels des institutions publiques comme privées, pourront consolider leurs savoirs fondamentaux tout en améliorant et croisant leurs pratiques de la fiscalité.

> Maîtriser l'architecture et l'application de régimes fiscaux par une étude approfondie de ceux-ci en vue d'optimiser la manière dont ils sont employés au quotidien.

> Développer des aptitudes en ingénierie fiscale : actualiser et perfectionner les schémas d'optimisation.

> Sur la base des objectifs professionnels définis par l'apprenant et l'équipe pédagogique, augmenter le niveau d'expertise dans sa pratique de la fiscalité par la rédaction d'un mémoire.

Conditions d'accès

Public

Les professionnels souhaitant acquérir ou approfondir les règles de droit fiscal et soucieux de développer de solides compétences : les responsables d'association, les élus, les directeurs administratif et financier, les avocats, les magistrats, les agents des collectivités territoriales ou de l'Etat, les chefs d'entreprise.

Prérequis

Niveau licence.

Toute demande d'accès en l'absence de ces prérequis fera l'objet d'une réunion de la commission pédagogique qui déterminera alors si la personne peut s'inscrire au DU.

Infos pratiques

Faculté de Droit, Économie, Gestion et AES, Service de la Formation Continue et de l'Alternance à Brest

Contacts

Responsable pédagogique

Mickaël LAVAINÉ

Contact administratif

Anaëlle LE ROUX (Fiscal)

du-droitfiscal@univ-brest.fr

Tel. 02 98 01 82 02 ou 02 98 01 80 58

Programme

Programme

UE1 : Les repères de la fiscalité (11h)

| | |
|---|----|
| Conférence d'ouverture | 2h |
| Les repères économiques et politiques de la fiscalité | 2h |
| Les repères institutionnels de la fiscalité | 4h |
| Les repères comptables de la fiscalité | 3h |

UE2 : Les fiscalités appliquées (42h)

| | |
|-------------------------------|----|
| L'impôt sur les sociétés | 7h |
| La Taxe sur la valeur ajoutée | 7h |

| | |
|-----------------------|----|
| La fiscalité agricole | 7h |
|-----------------------|----|

| | |
|---------------------|----|
| La fiscalité locale | 7h |
|---------------------|----|

| | |
|--|----|
| La fiscalité des dirigeants d'entreprise | 4h |
|--|----|

| | |
|-------------------------------|----|
| La fiscalité des associations | 3h |
|-------------------------------|----|

| | |
|----------------------------------|----|
| La fiscalité du montage complexe | 7h |
|----------------------------------|----|

UE3 : Les procédures fiscales (14h)

| | |
|-----------------------------|----|
| La procédure administrative | 7h |
|-----------------------------|----|

| | |
|-------------------------------|----|
| La procédure juridictionnelle | 7h |
|-------------------------------|----|

Conférence de clôture (3h)

Dernière mise à jour le 22 mars 2023